

**Entre les soussignés :**

L'entreprise ou l'institution :		
Représentée par	Mme / M : _____	
	Fonction : _____	
	E-Mail : _____	
Adresse:		Tel : _____

L'établissement scolaire	<b>Ecole Européenne Luxembourg II</b> 6 rue Gaston Thorn L – 8268 Bertrange	
Représentée par	<b>M. Maurice VAN DAAL</b> Directeur	
	Tel : +352 273 224-1	

L'élève :	Mlle / M : _____	
Adresse:		
Né(e) le :	E-Mail : _____	Gsm : _____
Elève de l'établissement susmentionné en classe de ..... dans l'enseignement secondaire.		

L'élève mineur(e) est représenté(e) par ( <b>nom et adresse de la personne responsable</b> )		
Nom :	_____	
Adresse :	_____	
	_____	

**Il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1**

L'entreprise ou l'institution susmentionnée accepte de prendre en stage l'élève désigné(e) ci-dessus, inscrit(e) à l'Ecole Européenne Luxembourg II.

#### **Article 2**

L'entreprise ou l'institution accepte de prendre en considération les besoins de formation de l'élève dans le choix des travaux donnés. L'entreprise ou l'institution s'engage à traiter l'élève en bon père de famille.

#### **Article 3**

Le stage se déroulera du : **lundi** ..... au **vendredi** ..... inclus.

La journée normale de travail commence à ..... heures pour se terminer à ..... heures.

#### **Article 4**

Le maître de stage (personne à contacter) dans l'entreprise ou l'institution est

Mme – M. : ..... - E-mail : .....

#### **Article 5**

Les coordinatrices du programme sont :

**M./Mme** ..... **Titre** ..... **et**

**M./Mme** ..... **Titre** .....

#### **Article 6**

L'entreprise ou l'institution informera la direction de l'école, de toute absence éventuelle de l'élève ou de tout autre problème pouvant apparaître au cours de la période de stage dans l'entreprise.

#### **Article 7**

Le professeur informera l'entreprise de tout problème pouvant apparaître au cours de la période de stage.

#### **Article 8**

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, l'élève continue de relever de la responsabilité de l'école où il est inscrit. Il n'existe entre lui et l'entreprise aucun engagement de louage de services.

Cette situation entraîne les conséquences suivantes :

- L'élève reste entièrement sous statut scolaire et, de ce fait, n'est pas rémunéré(e);
- L'élève est pendant la durée de stage et dans les conditions de la présente convention assuré selon les termes du contrat souscrit par l'école.

L'entreprise ou l'institution veillera à souscrire un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité.

[Explication de la dernière phrase de l'article 8 de la convention de stage

Toutes les entreprises disposent d'une assurance « responsabilité civile » pour leur personnel. Le fait d'accepter un élève en stage ne modifie en rien le contrat que l'entreprise a souscrit avec son assureur.

Il suffit, normalement et simplement, de signaler à la compagnie d'assurance qu'un élève est en stage et de préciser la durée.

L'assurance de la société couvre notre élève pour tout événement qui surviendrait et qui serait dû à une demande expresse ou à un ordre donné par l'entrepreneur ou son représentant.

#### **Article 9**

L'entreprise ou l'institution s'engage à prendre en charge les frais encourus par l'élève, sous l'autorité et à l'injonction de celle-ci, sur les lieux de travail.

**Article 10**

L'entreprise ou l'institution est tenue d'avertir la direction de l'Ecole et/ou de l'organisme chargé de la tutelle sanitaire de tout problème de nature médicale constaté durant la présence en entreprise.

**Article 11**

Le (la) stagiaire accepte de se conformer au règlement du travail en vigueur dans l'entreprise ou l'institution et aux dispositions qui sont dictées par des impératifs de sécurité.

Il (Elle) s'engage, en outre, à respecter la règle de confidentialité, comme exigé de tout membre du personnel.

**Article 12**

L'entreprise ou l'école pourront mettre fin à la présente convention, après concertation préalable. Toutes les parties doivent avoir été préalablement prévenues et entendues.

**Article 13**

Sans préjudices des articles de la présente convention, les dispositions particulières convenues entre des établissements d'enseignement et des organismes sectoriels ou autres restent d'application. Elles sont éventuellement annexées à la présente.

Fait à Bertrange, en 3 exemplaires, le \_\_\_\_\_

Pour l'entreprise ou l'institution, Lu et approuvé,	Cachet de l'entreprise ou de l'institution
Pour l'établissement d'enseignement, <b>M. Maurice VAN DAAL</b> Lu et approuvé,	Cachet de l'école
Signature de l'élève, Lu et approuvé,	
Signature de la personne responsable pour un élève mineur, Lu et approuvé	